



APPEL A PROJET

PROJET EDUCATIF DE TERRITOIRE

DIRECTION DE LA VIE EDUCATIVE

28, Rue Auguste BABET

97410 SAINT PIERRE

PREAMBULE

La Commune de Saint-Pierre compte actuellement 88 000 habitants, dont 10 705 élèves scolarisés de la maternelle jusqu'au CM2. En inscrivant l'éducation comme un axe prioritaire de la mandature 2020-2026, la Commune a souhaité proposer un panel d'actions diversifié pour agir plus efficacement pour l'égalité des chances et un meilleur épanouissement des enfants.

➤ Territoire et publics :

1. De la petite enfance avec :

- ❖ 14 structures d'accueil petite enfance
- ❖ 3 lieux d'accueil parents enfants

2. De l'enfance avec :

- ❖ 1 école maternelle privée sous contrat
- ❖ 15 écoles maternelles publiques (3935 élèves)
- ❖ 17 écoles publiques élémentaires (6770 élèves)
- ❖ 1 école élémentaire privée sous contrat
- ❖ 9 écoles primaires publiques
- ❖ 1 Programme de Réussite Educative (PRE)

3. De l'accueil péri et extrascolaires avec :

- ❖ 2 accueils de loisirs maternelles les mercredis
- ❖ 2 accueils de loisirs primaire les mercredis
- ❖ 4 accueils de loisirs les mercredis matin
- ❖ 1 accueil de loisirs géré par une association
- ❖ des accueils de loisirs pendant les vacances scolaires :
 - Petites vacances (2 maternelles et 2 primaires)
 - Grandes vacances (3 maternelles et 3 primaires)
- ❖ 36 garderies

4. De la culture et du sport avec :

- ❖ 1 Atelier municipal de musique
- ❖ 2 médiathèques et 6 bibliothèques annexes
- ❖ 19 Bibliothèques Centre Documentaire (BCD) au sein des écoles
- ❖ 11 structures de types CASE et Maisons de quartier relevant des services communaux
- ❖ 1 Fablab
- ❖ 1 école municipale des sports
- ❖ Des Plateaux sportifs dans différents quartiers
- ❖ 2 Cyber-bases (Ligne Paradis – Centre-ville)
- ❖ Espaces culturels (Moulin à café – Théâtre de Pierrefonds – etc.)
- ❖ Espaces naturels (Domaine Vidot, Le Littoral.....)

A travers la contractualisation d'un Projet Educatif De Territoire, la Commune de Saint-Pierre a souhaité donner une meilleure lisibilité à son action, mais aussi plus de cohérence et de coordination dans la mise en œuvre de sa politique volontariste en faveur des jeunes.

Il s'agira de proposer à chaque enfant scolarisé sur le territoire un parcours éducatif cohérent sur les temps péri et extra scolaires afin de garantir une complémentarité éducative. Ces deux temps seront positionnés comme supports privilégiés pour le déploiement d'une offre de loisir de qualité au moyen notamment du plan mercredi.

❖ **Les parcours éducatifs sont définis en quatre domaines distincts :**

Domaines activités	Objectifs :
Activités artistiques et culturelles	<ul style="list-style-type: none"> - Stimuler la curiosité et l'imagination par la lecture, les contes d'ici et d'ailleurs - Favoriser le plaisir de la découverte et de la connaissance - Valoriser les nombreuses ressources culturelles et patrimoniales du territoire en faisant appel aux mémoires vivantes des quartiers - Faire découvrir les arts visuels et les spectacles vivants
Activités sportives, de loisirs et de bien-être	<ul style="list-style-type: none"> - Permettre aux élèves de connaître, rencontrer et échanger avec les sportifs de renom de la Ville - Créer du lien social et développer la mixité, rendre accessibles les complexes sportifs du territoire - Permettre aux enfants de découvrir, d'accéder et de pratiquer des disciplines sportives non pratiquées dans leur milieu familial - Faire comprendre la nécessité d'une bonne hygiène de vie en pratiquant une activité physique ou de loisirs - Rechercher le bien-être physique au travers d'activités corporelles
Activités scientifiques, numériques, linguistiques	<ul style="list-style-type: none"> - Intégrer la culture numérique dès le plus jeune âge - Familiariser l'enfant aux nouvelles technologies et aux autres langages - Réflexions, découvertes, éveil de la curiosité et le désir de comprendre les phénomènes scientifiques simples à partir d'activités créatives et ludiques
Activités sur la citoyenneté, l'histoire réunionnaise et le développement durable	<ul style="list-style-type: none"> - Donner aux futurs citoyens les moyens de faire des choix qui lui permettront de prendre des décisions et d'agir de manière responsable.

Ce cadre est en accord avec la stratégie opérationnelle de l'Education Nationale reposant sur les quatre parcours éducatifs :

- Parcours santé
- Parcours Citoyenneté
- Parcours Education Artistique et Culturelle
- Parcours Avenir

La Ville de Saint-Pierre souhaite donc lancer un appel à projet pour l'année scolaire 2024-2025 s'appuyant sur les parcours mentionnés ci-dessus afin de contribuer à la réussite scolaire de tous les enfants.

Les actions proposées devront favoriser la continuité éducative et définir ainsi des objectifs pédagogiques en concordance avec ceux de l'Education Nationale, tout en tenant compte des temps de l'enfant. Aussi, la mise en place des parcours pourrait s'organiser en plusieurs modules d'activités, rythmées selon les vacances scolaires.

La version intégrale du document cadre du Projet Educatif de Territoire de Saint-Pierre est consultable en ligne sur le site internet de la Ville : <https://www.saintpierre.re>

MODALITES COMMUNES DE DEPÔT

1. Structures et actions éligibles

A Structures éligibles

Le présent appel à projet s'adresse aux associations loi 1901 de plus d'une année d'existence à la date de clôture de l'appel à projet ainsi qu'aux établissements publics.

Les associations éligibles devront être à jour de leurs déclarations statutaires, fiscales et sociales (coordonnées de l'association, des membres du bureau, des statuts) et disposer d'un numéro de SIRET.

En outre, les opérateurs devront être engagés dans une démarche d'agrément d'Accueil Collectif de Mineurs (ACM).

B Actions éligibles

Les actions proposées devront se dérouler *de février à juillet 2025* et concerner le public scolarisé de 3 à 11 ans.

Les activités retenues devront se dérouler sur un jour de la semaine au choix du porteur de projet selon le temps d'intervention suivant :

Pause méridienne de 11h30 à 13h20
Soir de 16h00 à 17h30.

Aussi, les opérateurs devront concevoir, porter et réaliser leur projet en co-construisant avec la Direction de la Vie Educative de la Commune de Saint-Pierre, dont les contacts sont en annexe 1.

Les budgets prévisionnels présentés devront ainsi couvrir cette période.

Les établissements scolaires concernés ainsi que le nombre d'enfants pris en charge souhaité (au maximum) par le présent appel à projet sont à retrouver en annexe 2.

2. Critères de recevabilité du dossier

Le dossier doit être complet et comprendre toutes les pièces justificatives listées ci-dessous :

- La fiche action dûment complétée
- L'agrément ACM
- Les diplômes, CV, ainsi que l'extrait du casier judiciaire (bulletin N°2) des intervenants
- Une attestation sur l'honneur de non cumul de subvention pour le financement de tous les postes d'animation

S'agissant de la fiche action, celle-ci devra comporter :

- Un diagnostic : ce dernier permettra l'analyse du besoin et la manière dont celui-ci est couvert ou non dans les écoles ciblées.
- Les modalités concrètes de la mise en œuvre du projet : mobilisation du public, tranche tarifaire proposée, modalités et suivi des inscriptions...
- Le budget de l'action : détail des différents postes de recettes et de dépenses, cofinancements attendus
- Les critères d'évaluation de l'action : les indicateurs d'évaluation permettront d'apprécier l'impact de l'action sur le public visé eu égard aux enjeux définis dans le document cadre du Projet Educatif De Territoire.

3. Critères d'appréciation et de sélection des dossiers

Les actions devront s'attacher à apporter une réponse aux besoins identifiés dans le document cadre du Projet Educatif de Territoire et s'inscrire en complémentarité des actions conduites sur le territoire et soutenues au titre du droit commun.

Les projets déposés seront ainsi appréciés au regard :

- Du respect des objectifs du document cadre du Projet Educatif de Territoire et des priorités du présent appel à projet ;
- De la définition et de la mise en œuvre partenariale de l'action permettant de mutualiser les compétences de plusieurs partenaires associatifs et/ou institutionnels ;

- Du caractère innovant et/ou structurant des projets ;
- De la présence de co-financements institutionnels (CAF, DAC OI, PRE, Contrat de Ville, Cité éducative, etc.)

4. Modalités de financement

Les projets devront présenter un budget prévisionnel équilibré. En ce sens, les opérateurs devront faire apparaître l'ensemble des co-financements ainsi que la participation attendue des familles, en s'attachant à proposer un tarif social avec plusieurs tranches (*3 à minima*) selon les ressources de la famille.

La proposition de grilles tarifaires sera annexée au projet de l'opérateur.

Ce budget doit être distinct du budget prévisionnel annuel de l'association ou de la structure porteuse du projet.

Les différentes actions présentées pourront être soutenues financièrement par la Ville, après étude des dossiers déposés, sur les crédits spécifiques alloués en faveur de la continuité éducative.

5. Dépenses non éligibles :

- Les dépenses de fonctionnement courant et annuel du porteur de projet
- Les activités récurrentes du porteur de projet n'entrant pas dans le cadre du PEDT
- Les dépenses d'investissement
- Les projets à caractère commercial, religieux, politique ou syndical

6. Communication sur le projet

Il revient au porteur de projet de communiquer d'un commun accord avec la Direction de la Vie Educative afin de mobiliser le public autour des actions proposées. Tout support de communication concernant une action devra faire apparaître le ou les logos des différents financeurs. En ce sens, il lui appartiendra de se rapprocher de la DVE (pedt@saintpierre.re).

7. Suivi de l'action

▪ Evaluation de l'action :

Après validation des projets, il est demandé la transmission à la Direction de la Vie Educative de Saint-Pierre :

- ✓ d'un bilan intermédiaire à mi-parcours de l'action,
- ✓ d'un bilan final 30 jours après la fin de l'action.

Les indicateurs d'évaluation inscrits dans la fiche action permettront à la Ville d'apprécier l'impact des activités sur le public visé.

Il est porté à l'attention du porteur de projet, qu'il est impératif de tenir à jour un tableau de bord tout au long de l'action, afin d'alimenter le bilan quantitatif et qualitatif attendu.

8. Suivi de la subvention :

Toute demande de subvention devra être demandée sous format dématérialisé via la plateforme MGDIS – via <https://ma-saintpierre.mgcloud.fr/aides>. Le cas échéant, un guide sera transmis au porteur de projet afin de l'orienter dans sa démarche.

ANNEXE 1 : CALENDRIER

1. Calendrier du dépôt et de l'instruction des dossiers

La période de rédaction et de Co-construction des projets 2024/2025 s'effectuera **du 11 décembre 2024 au 22 janvier 2025**.

La Direction de la Vie Educative via le pôle péri et extra scolaires se tient à votre disposition pour vous orienter vers les interlocuteurs au sein du réseau de partenaires locaux

Pôle péri et extra-scolaire

☎ : 0262 96 65 00

✉ : pedt@saintpierre.re

Les dossiers de candidature devront être transmis au plus tard **le mercredi 22 janvier 2025** à l'adresse mail suivante : pedt@saintpierre.re

Vous préciserez dans l'objet de votre mail : « Projets activités PEDT 2024/2025 »

2. Liste des documents à transmettre

- Une fiche action est jointe à cet appel à projet et devra être complétée et envoyée avant la date limite de dépôt des dossiers en version numérique
- Agrément Accueil Collectif de Mineurs ou attestation de demande en cours
- Diplômes / CV / extrait casier judiciaire des intervenants
- Attestation sur l'honneur de non cumul de subvention pour le financement de tous les postes d'animation (animateurs, adultes relais, CDD.....)

3. Contacts utiles

Responsable du pôle péri et extra-scolaire : **Valérie PICARD**

Courriel : valerie.picard@saintpierre.re

Tél. : 0692.73.90.51

Contact Pôle péri et extra-scolaire : **Kevin RENOUF**

Courriel : kevin.renouf@saintpierre.re

Tél. : 0262.96.65.00

Référent administratif : **Alexandre DUPUY**

Courriel : alexandre.dupuy@saintpierre.re

Tél. : 0262.96.65.04/ 0692.91.17.10

ANNEXE 2 - LISTE DES ECOLES CONCERNEES
et LE NOMBRE D'ENFANTS PRIS EN CHARGE SOUHAITE

Nom des Écoles	Adresses	Nombres d'enfants pris en charge souhaités
QUARTIER LIGNE PARADIS		
EUGÈNE DAYOT	77 BIS RTE L.PARADIS	36
GEORGES SAND	77 RTE L.PARADIS	28
RAVINE DES CABRIS		
PABLO PICASSO	35, CH. LENORMAND	54
JEAN PAUL SARTRE	2 RUE PASTEUR	54
LIGNE DES BAMBOUS / CONDE / CONCESSION		
IRIS HOARAU	5, RUE ALBERT HOARAU	28
JOLI FOND / BASSE TERRE		
ALFRED ISAUTIER	CH PAULO TILMAR	36
FRANCOISE DOLTO	CH PAULO TILMAR	28
GRAND BOIS / MONT VERT LES HAUTS / MONT VERT LES BAS		
GEORGES BRASSENS	17 ALLEE DES L. ROSES AMERES	36
CHARLES CROS	3 HUBERT DELISLE	36
HENRI LAPIERRE	2 CH. A. PICARD	36
EVARISTE DE PARNY	N° 35 CD 29	36
JEAN ALBANY	1 CHEMIN DU GOUFFRE	36

Ecoles primaires publiques	
Ecoles Élémentaires publiques	
Ecoles Maternelles publiques	

ANNEXE 3 : FICHE METHODOLOGIQUE D'APPUI AUX PORTEURS DE PROJET

Cette fiche méthodologique vous est proposée dans le cadre de cet appel à projet afin de vous appuyer et de vous accompagner dans le montage de votre projet et l'écriture de votre fiche action.

Cela vous permet de vous interroger à chaque étape de la construction de votre projet, en intégrant les critères d'appréciation demandés afin d'éventuellement approfondir ou solliciter un accompagnement sur l'un ou l'autre aspect de votre projet.

Domaines d'activités de l'opérateur	Cochez-la ou les case(s) domaines d'activités	Cochez-la ou les case(s) concernée(s)	
		Midi	Soir
Activités artistiques et culturelles	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Activités sportives, de loisirs et de bien-être	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Activités scientifiques, numériques, linguistiques	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Activités sur la citoyenneté, l'histoire réunionnaise et le développement durable	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

« Intitulé de l'action »	
<i>Territoires concernés</i>	
<i>Maître d'ouvrage</i> <i>Maître d'œuvre</i>	Direction de la Vie Educative Indiquer le nom du porteur associatif
<i>Note d'opportunité / situation à changer</i>	Pourquoi est-ce que je souhaite déployer mon action en direction des écoles et/ou de ses élèves ?
<i>Objectifs généraux</i>	Quels sont les objectifs généraux ? Est-ce que mon projet s'inscrit dans un (ou plusieurs) domaines d'activités de cet appel à projet ? Si oui, est-ce que je l'ai clairement identifié dans mes objectifs ? En quoi mon projet répond à ces domaines d'activités ?
<i>Objectifs opérationnels</i>	Quel lien avec les besoins identifiés, les axes mentionnés dans le document cadre du PEDT ?
<i>Public visé</i>	Qui est-ce que je cible en priorité avec ce projet ? Qui est le public touché directement (description et quantification) ? Indirectement qui cela touche ? Quelle part de mixité je souhaite avoir dans mon projet (âge, filles/garçons....) ?
<i>Communication et mobilisation</i>	Comment pourrais-je mobiliser, atteindre ou capter ce public cible ? Est-ce que je prévois une stratégie de communication pour informer les divers partenaires et publics concernés de l'existence, des progrès et des résultats du projet ? Si oui, sous quelle forme ? (mail, réunion de suivi et d'information, site internet, etc) Est-ce que je prévois une valorisation de l'action une fois réalisée auprès des partenaires et des financeurs (restitution, invitation à temps fort, envoi d'un support réalisé lors de l'action, etc....) ?

Evaluation et suivi

Est-ce que j'ai intégré une phase de bilan et d'évaluation du projet ?

A quels publics est-ce que j'ouvre cette phase de bilan ? Mon organisme uniquement ? Les partenaires de l'action ? Les publics ciblés ?

De quels outils et indicateurs (quantitatif, qualitatif...) aurai-je besoin pour alimenter ce bilan (collecte de données, questionnaires, réunions de bilan avec les partenaires, etc.) ?

	Indicateurs	Objectifs
<i>Indicateurs Quantitatifs (1 à 2 indicateurs minimum)</i>	Un indicateur qualitatif consiste ainsi en toute donnée chiffrée qui permette de porter une appréciation afin de qualifier un critère	Nombre d'intervention, taux de participation...
<i>Indicateurs Qualitatifs (1 à 2 indicateur minimum)</i>	Cela peut-être des opinions, des perceptions du changement, des constats ou appréciations d'une situation	Quel est l'impact souhaité par le porteur sur le public cible ?
<i>Calendrier</i>	Dans quelle temporalité s'inscrit mon projet ?	
<i>Descriptif de l'action</i>	<p>Quelles sont les grandes étapes du projet ?</p> <p>Votre projet doit se dérouler autour d'étapes clairement identifiées et identifiables par toutes les personnes impliquées</p> <p>Ce découpage de votre projet doit être compris par tous les acteurs du projet et doit permettre à tous de disposer d'une vision claire du projet et du travail à réaliser.</p>	
<i>Partenaires associés</i>	<p>Quelles personnes ressources peuvent m'accompagner afin d'identifier les besoins, les partenaires et les projets déjà existants sur ce territoire ?</p> <p>Voir annexe 1 – Vos contacts</p> <p>Est-ce que j'ai identifié les partenaires avec qui je souhaite construire ce projet ou qui pourraient m'apporter des compétences complémentaires sur ce projet ?</p> <p>Est-ce que j'ai déjà associé ces partenaires institutionnels ? Associatifs ? À la construction de mon projet en amont du dépôt ? Si oui, qu'ont-ils apportés par rapport au projet initial ?</p> <p>Si non, est-ce que je prévois des réunions ou des temps dédiés dans mon projet pour mener ce travail partenarial ?</p>	

Budget prévisionnel de l'action

Ai-je explicité l'ensemble des moyens humains, matériels et financiers nécessaires pour mon projet ?

Ai-je un budget équilibré ?

Précisez les contributions volontaires (mise à disposition des locaux....).

Pour rappel, ce document est fourni à titre indicatif. Pour tout accompagnement ou renseignements complémentaires dans la construction de votre projet, nous vous invitons à vous rapprocher de la Direction de la Vie Educative.